

Le CESE a rendu son avis sur les ports ultramarins

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 14/10/2015

Saisine liée : LES PORTS ULTRAMARINS AU CARREFOUR DES ÉCHANGES MONDIAUX

Séance plénière du 14 octobre

Avis présenté par M. Rémy-Louis Budoc, au nom de la délégation à l'Outre-mer présidée par M. Gérard Grignon

Malgré la globalisation du trafic maritime, les ports ultramarins doivent **rester des acteurs du bien-être des populations locales**, capables d'organiser les rendez-vous des navires et des marchandises ou des passagers sur leurs quais et de générer de la valeur ajoutée.

Dans cette perspective, ils doivent montrer leur capacité à innover à distance, à densifier les activités qu'ils génèrent et les étendre. Grâce à une gouvernance de qualité, ils doivent aussi conforter leur attractivité pour répondre aux mutations du trafic maritime mondial et **devenir de vrais relais de croissance pour la France mais aussi l'Union européenne (UE)**.

L'avis a été adopté avec 120 votes pour, 0 vote contre et 37 abstentions sur 157 votants.

Rémy-Louis Budoc est docteur en économie-gestion et membre du directoire du Grand Port maritime de Guyane. Il siège au CESE à la délégation à l'Outre-mer où il représente le groupe de l'Outre-mer.